



DIFFUSION	O	S
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
Autres		



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

ARRIVEE

Communauté de Communes  
de la Haute-Saône

VEOLIA EAU CGE

CDF 3723 - TSA 20003

69155 VAULX EN VELIN CEDEX

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

\*Unité de gestion 274 SMIFE DE GOUHENANS  
\*Installation 070003608 SMIFE DE GOUHENANS MELANGE  
\*Point surveillance 943 VOUGHENANS  
Commune prélèvement VOUGHENANS  
Destinataires ARS DT70 - COM COM - SMIFE - VEOLIA  
Préleveur LDVH \*Date Prél 13/07/2021 \*Heure Prél 13:30  
Date début analyse 13/07/2021 Date Récept 13/07/2021 Heure Récep 15:30

RAPPORT D'ESSAI HY2129-2634

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 29-43

\*Lieu exact prélèvement 35 Rue de Sault, Monsieur NICOLAS FRANCOIS

\*Eau TRAITEE

## MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	SC			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,18	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,20	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	17,5	°C	/	25

## Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	45	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	18	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

**Examen Chimique D1 (Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,3	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	15,5	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	223	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

**Co-traitance CARSO (Vénissieux - accréditation 1-1531)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Aluminium total	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	16	µg/L		200
# Fer total	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	40	µg/L		200

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 19/07/2021

Imprimé le : 19/07/2021

**Le Directeur du Laboratoire**

**P. LEHONG**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole \*. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.